Charbonnières les Bains

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU RHÔNE
COMMUNE DE CHARBONNIERES-LES-BAINS

PROCES VERBAL
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 11 mai 2017

Date de la convocation du Conseil Municipal : 04 mai 2017
Nombre de Conseillers Municipaux en exercice au jour de la séance : 27
Président : Monsieur Gérald EYMARD, Maire
Secrétaire de Séance : Madame Joëlle MOULIN, Conseillère Municipale

L'an Deux Mille dix-sept et le onze mai, à 20 h 00, le Conseil Municipal de la Commune de Charbonnières-les-Bains, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Gérald EYMARD, Maire.

Présence du Conseil Municipal :

CONSEILLERS MUNICIPAUX	PRESENTS	ABSENTS	REPRESENTES
EYMARD Gérald	X		
ROSSI Michel	X		
MORAZZINI Lina	X		
FORMISYN Pascal	X		
BERGASSE Béatrice	X		
LASSAIGNE Jacques	X		
AUJAS Nelly			Représentée par M. ROSSI
BAUDEU Thierry	X		
PLOCKYN Marianne	X		
BONNET Serge	X		
JACOB Jean-Luc	X		
ELMASSIAN Thierry	X		
JORDAN Françoise	X		
TRAPADOUX Marc			Représenté par F. JORDAN
DAVID Catherine	X		
MOULIN Joëlle	X		
MICHEL Pierre-Etienne		non excusé	
JARROSSON Pascale			Représentée par T. ELMASSIAN
GOYON Catherine	X		
VERGNE Valérie	X		
FONTANEL Maxence	X		
FONTANGES Séverine		excusée	
SAUZAY Laurent	X		
FAUSSILLON Karine		excusée	
ARCOS Sébastian			Représenté par M. FONTANEL
CHANAY Patrick	X		
HUBERT Jean-Paul	X		

Assistait également à cette réunion : Héloïse RITTE, D.G.S.

E. EYMARD demande au Conseil Municipal de bien vouloir excuser S. FONTANGES et K. FAUSSILLON qui pour des raisons professionnelles pour l'une, et personnelles pour l'autre, n'ont pu être présentes à cette séance.

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

J. MOULIN est désignée secrétaire de séance.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 14 MARS 2017

G. EYMARD rappelle aux élus que le projet de compte tenu ne leur a pas été transmis compte tenu de l'enregistrement qui n'a pas fonctionné. Aussi, les interventions transmises par certains élus ne conviennent pas du tout par rapport à l'objectivité du compte rendu. Il y a eu un enregistrement dans le public et si la Municipalité pouvait en bénéficier, ce serait parfait. A défaut, et comme autorisé par la loi, une petite synthèse aussi rigoureuse que possible sera faite et le compte rendu sera soumis au vote du Conseil Municipal lors de sa prochaine réunion, sans les interventions des élus, mais en mentionnant uniquement le vote des délibérations.

COMMUNICATIONS

1. Information sur les dossiers « Marchés publics » en cours

LISTE DES MARCHES ACTUALISEE AU 21 AVRIL 2017

Signature des marchés	Date réunion choix	Entreprise retenue	Montant
Etude de faisabilité et définition du programme de construction d'un Pôle Enfance Jeunesse	28/03/2017	Groupement SCET/DICOBAT	- Tranche ferme : 18 375,00 € HT - Tranche optionnelle n°1 : 9 750,00 € HT - Tranche optionnelle n°2 : 4 125,00 € HT

AFFAIRES SOUMISES A DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n° 2017-11-05-01

BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE DE CHARBONNIERES-LES-BAINS
VOTE DE SUBVENTIONS A ALLOUER AUX ASSOCIATIONS AU TITRE DE L'EXERCICE 2017

Rapporteur : P. FORMISYN

Il est rappelé au Conseil Municipal sa délibération n° 2017-14-03-06 en date du 14 mars 2017 autorisant Monsieur le Maire à octroyer des subventions à diverses associations afin de leur permettre de maintenir ou de développer le niveau de leurs activités, chacune dans leur domaine concourant à l'animation et à l'amélioration de qualité de la vie communale.

Au budget primitif 2017, une enveloppe globale de 274 700 € a été prévue et l'attribution des subventions aux associations a d'ores et déjà représenté, pour l'exercice 2017, un montant de total de **156 836 €.**

Pour les sept associations suivantes, une demande de subvention a été étudiée en commission « vie associative » lors de sa séance du 5 avril 2017 :

- Les Amis de l'Orgue
- Groupe de Recherches Historiques
- Scouts Guides de France
- UNCAFN
- ASMC / Gymnastique
- C.S. Méginand (ASMC / Football)
- Boule de Charbonnières

Aussi, il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer aux associations les subventions mentionnées dans le tableau ci-dessous, pour un montant total de 13 200 €.

n°SIRET	Association ou Organisme Nbr Adhérents total	Nature subvention	Antérieure		2017		
			2015	2016	Total demandé	Nbr de Projets	Montant proposé au CM
80846055400021	AMIS DE L'ORGUE (Les)	Fonctionnement Projet	980 € 1 020 €	300 € 1 700 €	**1 500 €**	1	**500 €**
			2 000 €	2 000 €	**1 500 €**	1	**500 €**
532334802	GROUPE DE RECHERCHES HISTORIQUES	Fonctionnement Projet	800 €	400 € 500 €	**1 000 €**	3	**1 000 €**
77568202400010	SCOUTS GUIDES DE France	Fonctionnement Projet	- €	500 €	**750 €**	2	**500 €**
48995508800013	UNION NATIONALE DES COMBATTANTS D'AFRIQUE DU NORD (UNCAFN)	Fonctionnement Projet	660 €	1 200 €	**700,50 €**	2	**700 €**
			1 460 €	**2 600 €**	**2 451 €**	7	**2 200 €**
0	ASMC / Gymnastique	Fonctionnement Projet	1 400 €	1 400 €	**2 200 €**	1	**2 000 €**
79442523100014	C.S.Méginand (ASMC Football)	Fonctionnement Projet	8 500 €	7 000 €	**7 500 €**	4	**7 500 €**
82792582700012	Boule de Charbonnières	Fonctionnement Projet	1 500 €	1 200 €	**1 500 €**	2	**1 000 €**
			11 400 €	9 600 €	**11 200 €**	7	**10 500 €**
TOTAL			**14 860 €**	**14 200 €**	**15 151 €**	**15**	**13 200 €**

P. CHANAY
Il s'agit d'une deuxième vague de subventions. Il manque une association, le Comité des Fêtes, pour laquelle le vote d'une subvention n'est pas proposé. Quelles sont les dernières nouvelles à ce sujet ?

F. JORDAN
Sur le site du Comité des Fêtes, il est indiqué qu'il se « repose ».

G. EYMARD
Des associations se sont déclarées pour la reprise de certaines manifestations.

F. JORDAN
Je précise que j'ai sollicité le Comité des Fêtes par 5 ou 6 mails. L'association ne m'a jamais répondu. J'ai appris, par des Charbonnois, que le Comité des Fêtes n'organisait pas le vide-grenier et la Municipalité n'était pas au courant.

G. EYMARD
Nous attendons un courrier du Comité des Fêtes nous précisant ce qu'il veut faire. L'attribution d'une subvention à cette association n'est donc pas proposée.

A l'issue de ces interventions, G. EYMARD demande aux élus de bien vouloir se prononcer sur l'attribution des subventions précitées.

A l'unanimité, le Conseil Municipal émet un avis favorable au versement de ces subventions.

Ainsi, le montant des subventions attribué pour l'exercice 2017 représente à ce jour une somme totale de **170 036 €.**

Délibération n° 2017-11-05-02

AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC LA COMMUNE DE SAINT-GENIS-LES-OLLIERES POUR LA PARTICIPATION DE LA COMMUNE AUX FRAIS DU RASED

Rapporteur : Béatrice BERGASSE

Il est rappelé au Conseil Municipal que le **RASED** est un dispositif de l'Education Nationale qui a pour mission d'aider les élèves dans les difficultés qu'ils peuvent rencontrer à l'école maternelle et élémentaire.

Ce travail se fait en étroite liaison avec les enseignants, les familles et les enfants mais aussi, au besoin, avec les partenaires de l'équipe éducative.

Le RASED participe à l'adaptation simultanée du milieu scolaire à l'enfant et de l'enfant au milieu scolaire. Il contribue à prévenir et à réduire les difficultés d'apprentissage ou relationnelles que les enfants rencontrent à l'école. En conséquence, il apporte un éclairage spécifique aux professeurs et aux parents. Il fournit, à l'intérieur de l'école, des aides spécialisées aux élèves en difficulté scolaire et/ou personnelle.

Le budget prévisionnel de fonctionnement et d'équipement du Réseau d'Aide de la Circonscription de l'Education Nationale du secteur de Lyon-Vaise-Tassin (RASED) a été présenté par l'Inspection de l'Education Nationale.

Ce budget de l'année scolaire 2016/2017 est pris en compte dans le budget communal de la Mairie de Saint-Genis-Les-Ollières qui demande aux trois communes du secteur une participation financière au prorata du nombre d'élèves dans les écoles maternelles et primaires.

Cette participation financière représente, pour la commune de Charbonnières-les-Bains, un montant de **404 €,** conformément au calcul indiqué dans le tableau ci-dessous :

BUDGET RESEAU D'AIDE

PROPOSITION DE BUDGET	2017

Selon budget prévisionnel transmis le 15/11/2017

Fonctionnement	
ouvrages, protocoles de passation	0,00
papeterie, fournitures de bureau	500,00
abonnements revues	0,00
livres, jeux	0,00
Investissement	
	1573,00
Total budget 2017	**2073,00**

Répartition par commune

Communes		Enfants scolarisés			%	Participation	
		maternelle	élémentaire	total			
Tassin la demi-lune							
	1/2 lune	146	0	146	6,48%	134	**1187**
	j. Prévert	188	0	188	8,35%	173	
	Baraillon	108	187	295	13,10%	272	
	B. Vincent	0	160	160	7,10%	147	
	Alaï	90	109	199	8,84%	183	
	leclerc	0	301	301	13,37%	277	
Charbonnières		156	283	439	19,49%	404	**404**
LYON 9 Hector BERLIOZ		0	0	0	0,00%	0	**0**
St G. les Ollières		192	332	524	23,27%		**482**
	TOTAL			**2252**	**100,00%**	**2073**	

Pour les deux précédentes années scolaires, le montant de la participation de la Commune de Charbonnières-les-Bains était de :

132,14 € pour 2014 – 2015 (total budget : 720 € - 429 élèves pour Charbonnières-les-Bains)
113,38 € pour 2015 – 2016 (total budget : 620 € - 445 élèves pour Charbonnières-les-Bains)

B. BERGASSE précise que l'augmentation du budget est liée à l'acquisition d'un nouveau logiciel pour tester les enfants de maternelle et de primaire, et évaluer leurs difficultés.

Aucune intervention n'est faite par les élus.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de bien l'autoriser à signer cette convention.

A l'unanimité, le Conseil Municipal émet un avis favorable à cette proposition.

Délibération n° 2017-11-05-03

DISPOSITIF DE PRISE EN CHARGE DES FRAIS ENGAGES PAR LES ELUS DANS LE CADRE DES RELATIONS PUBLIQUES

Rapporteur : Pascal FORMISYN

Il est rappelé au Conseil Municipal que, dans l'exercice de ses fonctions, Monsieur le Maire engage des **dépenses de relations publiques** dont les modalités de prise en charge sont précisées à l'article L. 2123-19 du Code Général des Collectivités Territoriales stipulant que : *« le Conseil Municipal peut voter, sur les ressources ordinaires, des indemnités au Maire pour frais de représentation ».*

En effet, dans le cadre de ses activités, la commune est amenée à accueillir à Charbonnières-les-Bains des invités pour la participation à diverses missions, tels que par exemple, programmes d'études, jury de concours, manifestations spécifiques, échanges culturels et actions de promotion de la commune, etc... Ceci a pour conséquence d'entraîner la prise en charge, sur le budget communal, de dépenses à caractère logistique ou de relations publiques.

P. FORMISYN fait part du récapitulatif pour les deux années 2015 et 2016 (à l'exclusion des cérémonies commémoratives des 8 mai, 21 juin 14 juillet et 11 novembre et des repas des brigades vertes) qui représente un montant total de dépenses inférieur à 1 400 €.

J.P. HUBERT
Comment procédiez-vous avant ?

P. FORMISYN
On ne procédait pas à cette prise en charge.

G. EYMARD
Cette délibération a été sollicitée par Monsieur le Trésorier Principal à la suite d'une note de frais pour laquelle la prise en charge a été refusée.

P. FORMISYN
Monsieur le Maire doit donner son autorisation pour la prise en charge de ces frais.

T. ELMASSIAN
IL serait bien que l'on puisse avoir une communication de l'ensemble de ces frais.

G. EYMARD
Ces sommes figurent dans le budget.

T. ELMASSIAN
Pour une fois, vous pourriez vous soucier de l'intérêt général sans que l'on consulte les documents.

G. EYMARD
On s'en soucie tout le temps.

A l'issue de ces interventions, pour la bonne application des règles de la comptabilité publique et afin de prévenir toute difficulté, il importe que le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à faire

prendre en charge par le budget communal ces diverses dépenses, sous réserve que l'intérêt communal soit justifié, et que le montant soit raisonnable.

Ainsi, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'adopter les dispositions de prise en charge suivantes :

1. **Pour les personnalités invitées par les élus**

Prise en charge ou remboursement des dépenses engagées par les personnalités invitées par les élus dans le cadre de diverses missions, programmes d'études, jury de concours ou manifestations spécifiques, échanges culturels et actions de promotion de la commune, etc...
Ces dépenses doivent être préalablement autorisées par Monsieur le Maire.

2. **Pour les dépenses de relations publiques**

Prise en charge ou remboursement aux élus des dépenses qu'ils engagent au titre des frais de représentation liés à leurs fonctions en application de l'article L. 2123-19 du CGCT.
Ces dépenses doivent être préalablement autorisées par Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire précise que la prise en charge des frais s'effectuera sur la base des dépenses nécessaires et raisonnables, sur présentation de justificatifs. Le paiement de ces dépenses sera prélevé sur les lignes budgétaires prévues à cet effet au budget de l'exercice 2017 et suivants.

Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur cette proposition.

Le Conseil Municipal adopte ces dispositions à :

21 VOIX POUR

3 ABSTENTIONS
(M. PLOCKYN – T. ELMASSIAN – P. JARROSSON)

Délibération n° 2017-11-05-04

GARANTIE FINANCIERE D'EMPRUNT AU PROFIT DE LA SEMCODA POUR L'ACQUISITION DE 8 LOGEMENTS SOCIAUX COLLECTIFS DANS L'IMMEUBLE « LES ERABLES » - 18 AVENUE GENERAL DE GAULLE

Rapporteur : Michel ROSSI

Il est rappelé au Conseil Municipal que la Société SEMCODA a réalisé l'acquisition de 8 logements sociaux collectifs dans l'immeuble « Les Erables », 18 avenue Général de Gaulle à Charbonnières-les-Bains, cadastré sous le numéro 221 de la section AI, pour une superficie totale 8982 m².

Cette acquisition a été réalisée par voie de bail emphytéotique (bail à travaux) sous conditions suspensives avec la SEMCODA pour la gestion et l'entretien de cet immeuble dont la signature a été autorisée par délibération du Conseil Municipal n° 2016-08-11 en date du 08 juin 2016.

Ce bail a été conclu pour une durée de 52 ans et concerne 8 logements.

La SEMCODA a versé à la commune un loyer payé d'avance d'un montant de 1 050 000 € et la commune a souscrit à l'augmentation du capital de la SEMCODA pour un montant de 350 000 €.

Dans le cadre de cette opération, la SEMCODA a sollicité de la commune la garantie financière partielle (15 % de l'enveloppe financière totale) d'un Prêt d'un **montant total de 365 100 €** contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

Pour la réalisation de ce prêt, la SEMCODA a sollicité :

- d'une part, la Métropole pour une garantie financière partielle à hauteur de 85 % du montant total du prêt, soit **310 335 €**.

- et, d'autre part, la Commune de Charbonnières-les-Bains pour une garantie financière partielle, à hauteur de 15 % du montant total du prêt, soit **54 765 €**, pour le remboursement d'un Prêt PTP (Prêt Transfert Patrimoine) d'un montant total de **365 100 €.**

La durée du prêt est fixée à 35 ans et la périodicité des échéances est annuelle.

Aussi, il convient de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à accorder cette garantie financière ;

A l'unanimité, le conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à accorder la garantie financière partielle de la Commune de Charbonnières-les-Bains à la SEMCODA, pour un montant de 54 765 € et à signer la convention à intervenir entre la Commune et la SEMCODA.

Délibération n° 2017-11-05-05

PROJET NATURE DU PLATEAU DE MEGINAND : AUTORISATION DE SIGNER UNE CONVENTION DE DELEGATION DE GESTION 2017 AVEC LA METROPOLE DE LYON

Rapporteur : Marianne PLOCKYN

Depuis 2010, les communes de Tassin la Demi-Lune, Saint-Genis les Ollières, Charbonnières-les-Bains, Grézieu-la-Varenne, Sainte-Consorce et la Communauté de Communes des Vallons du Lyonnais (CCVL) se réunissent autour d'objectifs communs de préservation, de gestion et de sensibilisation des espaces naturels et agricoles, et ont inscrit le plateau de Méginand et les Vallons du Charbonnières, du Ribes et du Ratier dans la politique des « projets nature ».

Ces « projets nature » sont menés en partenariat avec la Métropole de Lyon et le Département du Rhône.

Ce site est inscrit dans le réseau des Projets nature, un dispositif approuvé par délibération du Conseil de la Communauté urbaine de Lyon du 13 novembre 2006, et celui des espaces naturels sensibles (ENS) issu du transfert, le 1er janvier 2015, de la politique départementale à la Métropole de Lyon.
Les objectifs conduits par ces deux politiques sont similaires, à savoir la préservation de la qualité des sites, des paysages, des milieux naturels et des habitats naturels et leur ouverture au public.

Le cadre d'intervention pour la préservation, la gestion et la valorisation du site du Plateau de Méginand et des Vallons a évolué.
En effet, en plus des compétences issues de la Communauté urbaine de Lyon et du Département du Rhône, la loi du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des

métropoles (MAPTAM) a confié, à la Métropole, une compétence en matière d'actions de valorisation du patrimoine naturel et paysager. Cette nouvelle compétence a modifié les relations établies entre les Communes porteuses de Projets nature-ENS et la Métropole.

Il est ainsi proposé la **signature d'une convention de délégation de gestion**, en application de l'article L3633-4 du code général des collectivités territoriales (CGCT), entre les communes et la Métropole de Lyon (Document joint).

En tant que commune pilote, la commune de Tassin-la-Demi-Lune exécutera toutes les procédures administratives nécessaires ; les communes de Saint-Genis-les-Ollières et Charbonnières-les-Bains apporteront lui apporteront leur aide pour la mise en place des actions de valorisation du patrimoine naturel et paysager le territoire du plateau de Méginand.

La commune de Tassin assurera également la gestion technique du projet en mettant en œuvre les missions de gestion et de valorisation du site, selon les actions définies dans la présente convention, et dont le programme 2017, validé par les partenaires comprend :

- en **investissement**, les actions d'acquisition d'équipements de signalétique et/ou d'interprétation complémentaires et la réalisation d'une mare forestière pour un montant maximum de 15 000 € TTC ;

- en **fonctionnement**, un programme d'animations pédagogiques, une assistance à maîtrise d'ouvrage, l'entretien du site, pour un montant maximum de 40 450 € TTC.

La répartition prévisionnelle des dépenses est la suivante :

INVESTISSEMENT	
Actions d'acquisition d'équipements de signalétique	12 000 € TTC
Réalisation d'une mare forestière	3 000 € TTC
TOTAL	15 000 € TTC
FONCTIONNEMENT	
Animations pédagogiques scolaires	20 000 € TTC
Animations pédagogiques grand public	3 000 € TTC
AMO	10 950 € TTC
Entretien du site	3 500 € TTC
Entretien signalétique	3 000 € TTC
TOTAL	40 450 € TTC

M. PLOCKYN précise qu'il reste à la charge des communes, le repas des équipes brigades vertes lorsqu'elles interviennent (nettoyage du site, entretien de haies...) et le déplacement des classes si les enfants se rendent sur site en bus lors des animations pédagogiques.

Les brigades vertes interviennent surtout à Tassin et St Genis pour le nettoyage du sentier.

La participation des communes au projet nature peut aussi se traduire par la mise à disposition de matériel ou d'agents communaux, par exemple pour l'organisation du forum de restitution des animations scolaires ou l'enlèvement de dépôts sauvages sur le site...

Aussi, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- approuver le programme d'actions 2017 et son plan de financement ;
- autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de délégation de gestion qui s'y rattache.

Cette proposition est acceptée à l'unanimité du Conseil Municipal.

M. PLOCKYN précise qu'elle a déposé dans les casiers des élus 2 nouveaux dépliants. Elle signale également la fête du Plateau de Méginand qui aura lieu le samedi 20 mai prochain.

QUESTIONS DIVERSES

- **Question de L. SAUZAY portant sur le projet immobilier, chemin de la Chanterie**

Notre groupe a été contacté par les copropriétaires de la Chanterie qui s'inquiètent de la construction de 36 logements (2 immeubles) au niveau de l'impact de ce projet, tant sur le stationnement que sur la circulation. Est-ce que vous confirmez ces informations et quelles sont les mesures que vous entendez prendre pour limiter l'impact de cette construction par rapport aux riverains immédiats ?

G. EYMARD
Pour votre information, je vous signale qu'il y a de nombreux projets immobiliers sur la commune ; ce n'est pas le seul. Je pense que, si les riverains prennent l'habitude de traiter leurs problèmes avec les élus de l'opposition, c'est une erreur.
Hier, nous avons reçu ces riverains. Par rapport aux questions posées, on fait tout ce qu'il faut pour éviter la densification, pour résoudre les problèmes.
Pour l'instant, cette opération privée reste un projet ; je n'ai pas vu de permis de construire.
Il y a effectivement des promoteurs qui chassent en ce moment sur la commune. Des successions sont en cours et ce projet fait partie des Arlésiennes que l'on voit apparaître lors de chaque mandat. Il aboutira donc un jour. Un PLU définit les règles et notre rôle consiste à essayer de minimiser ces projets et d'en minorer leur impact.
Je laisse la parole à M. ROSSI.

M. ROSSI
Les riverains concernés, et que nous avons rencontrés hier, sont ceux de la Chanterie et des Terrasses. Effectivement, il était prévu un premier projet de plus de 50 logements (immeuble organisé en L et parallèle à « La Chanterie »). J'ai demandé une réunion à la Métropole avec l'architecte-conseil, Madame ROUSSOLOT, qui était de mon avis, et qui a donné des idées pour une bonne intégration du projet, en le mettant perpendiculaire à la Chanterie.

Il s'agit donc de deux immeubles de 18 logements (36 logements au total – au lieu de 50) dont 12 logements aidés.

La négociation avec les riverains s'est plutôt bien passée dans la mesure où le promoteur a fait beaucoup d'efforts pour leur donner satisfaction, notamment au niveau des places de parking dont le nombre a été augmenté. (64 places souterraines et 10 places en surface). Leur inquiétude est que les personnes ne puissent pas stationner en intégralité dans ce cul de sac.

Egalement, la négociation a porté :

- sur des rebords de toits qui ont été ajoutés ;

- sur l'accès fixé, dans un premier temps, chemin du Bottu (accès privé avec servitude de passage) qui a été revu. On s'est battu avec Mme BENATOUILLE de la voirie pour que cet accès se fasse au portail de la propriété JACQUEMARD. Les riverains n'auront donc pas de trafic devant chez eux et cette décision leur a donné satisfaction ;

- sur la suppression des terrasses : On a également fait supprimer des terrasses (terrasses nord qui donnaient sur les terrasses de la Chanterie ».

On s'est quitté hier soir avec une satisfaction générale.

L. SAUZAY
Dans votre discours, Monsieur le Maire, on a l'impression que le projet ne pourrait pas aller jusqu'au bout. Vous dites « je n'ai pas encore vu de permis ».

G. EYMARD
Le PLU permet un permis : notre travail est d'essayer de minorer.

L .SAUZAY
Je pense que c'est très bien que vous ayez reçu les riverains. Qu'ils entendent les élus de l'opposition, ne vous en déplaise, une opposition peut servir, c'est son rôle. Vous pouvez aussi dire non.

G. EYMARD
Est-ce que vous dites non à Caluire ? Une commune voisine a perdu son procès.

L. SAUZAY
A entendre les riverains de la Chantrerie et ceux des Verrières, vous ne les protégez pas autant qu'ils le souhaitent.

G. EYMARD
Les français ne veulent plus de gens qui se contentent de faire des commentaires.

L. SAUZAY
La démocratie est une majorité et une opposition qui joue son rôle. Monsieur le Maire, je vous dis que vous avez le pouvoir de dire NON.

G. EYMARD
Pour l'instant, je n'ai pas de permis de construire. J'ai déjà dit NON, mais lorsqu'un projet traîne depuis une quinzaine d'années, il y a un moment où il doit sortir.

M. ROSSI
Nous sommes toujours en carence de logements sociaux.

L. SAUZAY
Vous dites souvent OUI, le permis pour la SCALA a été signé.

G. EYMARD
C'est Monsieur le Préfet qui a signé ce permis. Les objectifs du mandat précédent n'ont pas été réalisés.

L. SAUZAY
Ce qui me gêne un peu, pour La Chanterie, c'est que le promoteur concerné, Monsieur SOREL, est un promoteur très peu recommandable, qui a brillé par la qualité de ses prestations sur Les Verrières.

G. EYMARD
C'est hors sujet : Monsieur SOREL est aujourd'hui propriétaire d'un terrain qu'il revend.

M. ROSSI
Le promoteur est I-NOVATIV.

P. CHANAY
On ne trouve nulle part le nom de ce promoteur (sites internet, greffe...)

L. SAUZAY
Le promoteur, Monsieur SOREL, a été condamné.

P. FORMISYN
On ne peut pas attaquer sans preuve.

G. EYMARD
Pour l'instant, nous traitons avec le successeur de Monsieur SOREL, I-NOVATIV.

M. PLOCKYN
Il n'y a pas de permis de construire déjà déposé récemment sur le projet de La Chanterie ?

G. EYMARD
Non. Un projet est en cours avec un autre promoteur auquel Monsieur SOREL est en train de vendre son affaire.

L. SAUZAY
En 2006, le projet COGEGIM avait été refusé et le Maire de l'époque avait eu le courage de le refuser.

G. EYMARD
Si le permis ne me convient pas, il ne sera pas signé.

M. ROSSI
Nous sommes toujours en carence de logements. Si on refuse, on passe la main au Préfet.

G. EYMARD
Monsieur SAUZAY, comment avez-vous fait avec les 100 logements sociaux à CALUIRE ? Tout se passe bien ?

L. SAUZAY
Non, il y des problèmes.

G. EYMARD
Pour l'instant, il n'y a pas de permis. Pour l'immeuble en face de Sainte-Luce, je rappelle que c'est le Préfet qui a signé le permis. Aujourd'hui, nous devons gérer les erreurs du passé.

L. SAUZAY
Monsieur le Maire, Chemin Saint-Roch, l'immeuble est-il construit ?

P. CHANAY
Cela fait trois ans que vous êtes aux affaires et rien n'est sorti.

G. EYMARD
Sur cette opération, on a un recours et l'erreur commise a été de faire acheter ce terrain par L'OPAC.

L. SAUZAY
Ce sont les mêmes difficultés qu'à l'époque.

- **Question de T. ELMASSIAN portant sur les engagements pris par le Groupe de Travail créé par M. ROSSI et sur les études géotechniques et de sol. (Projet des Verrières)**

G. EYMARD
L'étude de sol est terminée. Le cabinet qui a fait cette étude interviendra en séance de Conseil Municipal, avant l'été, pour vous donner des explications. En résumé, Il y a un bon terrain. Il n'y a pas de problème spécifique. L'étude engagée pour le ruissellement des eaux se déroulera sur une année. On va avancer sur le projet.

T. ELMASSIAN
Au niveau du ruissellement, nous sommes aujourd'hui sur des précipitations centennales. Sur le premier trimestre, la pluviométrie a été nulle.

G. EYMARD
On va voir comment va être appliquée la loi SRU en termes de coercition au niveau préfectoral et gouvernemental.

T. ELMASSIAN
On aura donc communication des résultats.

G. EYMARD
Oui, en conseil Municipal.

T. ELMASSIAN
Nous souhaiterions avoir les documents relatifs à l'étude géotechnique.

G. EYMARD
Les documents sont à votre disposition.

En fin de séance, F. JORDAN fait part de la Fête de la Musique organisée le 21 juin prochain par l'Atelier Musical du Chapoly.

La séance est levée à 21h.

La secrétaire de séance :

J. MOULIN

Le Maire :

G. EYMARD